



Les actions de prévention

[Restez informé](#)

Les actions de prévention de l'année

La prévention de la production des déchets est selon la réglementation le premier mode de gestion des déchets.

Depuis 2013, Le SEMOCTOM a trois compétences techniques :

1. Collecte des déchets
2. Valorisation des déchets
3. Prévention des déchets

La stratégie de réduction des déchets du SEMOCTOM s'appuie sur différentes actions et évolue régulièrement par de nouveaux plans pluriannuels, le prochain programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sera établi en 2020 (il s'établit avec les différents acteurs du territoire : les élus, les associatifs, les entreprises ou les habitants motivés) et se déroulera jusqu'en 2026.

Action 1: Réduire les déchets en papier, en ciblant ses publicités

[Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur cette opération](#)

Action 2: Etendre et Améliorer qualitativement le Compostage individuel

[Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur cette action](#)

Action 3: Développer le compostage des gros producteurs de bio-déchets

[Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur le compostage des gros producteurs de biodéchets](#)

Action 4: Encourager le compostage collectif

[Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur le compostage collectif ou partagé](#)

Action 5: Réduire la production de déchets en déchèterie (en quantité et en nocivité)



Des partenariats avec le conseil général de la Gironde et des associations du territoire permettent de mettre en place des actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets (Compostage - Alternatives aux Produits Dangereux des Ménages - Réutiliser, Relooker...)

Action 6: Encourager le réemploi, la réutilisation et la réparation



Réparer, Repeindre et Détourner sont les maîtres mots de cette action.

Il y a, sur notre territoire, de nombreuses associations, entreprises qui montrent comment avec un peu de temps et de réflexion on peut facilement faire des économies et redonner de l'utilité à nos vieux meubles.

Retrouvez-les sur le guide de la réparation du SEMOCTOM.

Action 7: Améliorer l'éco-exemplarité du SEMOCTOM dans la gestion de ses déchets

Action 8: Améliorer l'éco-exemplarité des prestataires

Lors de chaque marché public, une attention particulière est portée sur les démarches environnementales des candidats et sur les écolabels ou le pourcentage de matériaux recyclables des produits des candidats.

Cette action a conduit les prestataires à mettre en place des démarches qui participent à réduire la production de



déchets, développer leur gamme de produits labellisés...

Ces démarches apportent un bonus dans la notation technique des offres. Entre 2012 et 2013 ce bonus "éco-exemplaire" a été doublé et il a vocation à augmenter.

Action 9: Développer les opérations Foyers Témoins

[Pour en savoir plus sur l'opération foyer témoin veuillez cliquer sur ce lien](#)

Action 10: Soutenir les Manifestions "Zéro Déchet"

[Pour en savoir plus sur le soutien du SEMOCTOM aux évènements éco-responsables veuillez cliquer sur ce lien.](#)

Action 11: Développer les outils de sensibilisation à la prévention des déchets

Action 12: Sensibiliser les collectivités à la réduction des déchets

Action 13: Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets

Action 14: Développer des opérations "Entreprises Témoins"

Vous êtes une entreprise du territoire et souhaitez travailler sur la réduction de votre production de déchets, [contactez le service prévention par courriel.](#)

Les actions de prévention - Semocotom